



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 67774

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de transférer la route nationale 35 vers le domaine routier départemental. Il apparaît en effet, que dans le cadre de la consultation préalable engagée par le ministère en vue de la décentralisation de certaines routes nationales vers le domaine routier départemental, la Voie sacrée, Bar-le-Duc-Verdun soit déclassée. Comme nombre d'associations, il s'indigne de cette décision qui néglige la part historique qui lui est attachée dans notre politique de mémoire. Il lui rappelle que la Voie sacrée a joué un rôle majeur dans le premier conflit mondial et revêt à ce titre une importante symbolique historique, qu'il est important de préserver, notamment pour les générations futures. Aussi, il lui demande de bien vouloir faire en sorte de sauvegarder ce site pour son rôle éminent, reconnu par les historiens, dans le premier conflit mondial.

### Texte de la réponse

Les fonctions de desserte locale à l'échelle départementale que la RN 35 assure sont prépondérantes. Le niveau de son trafic, de l'ordre de 3 000 à 4 000 véhicules par jour, ainsi que ses caractéristiques géométriques ne la distinguent pas d'une route départementale. Cette analyse justifie aujourd'hui le transfert de cette route nationale au département. En se recentrant sur le réseau structurant constitué pour l'essentiel de voies rapides, l'Etat mettra en place une organisation radicalement différente à une échelle interrégionale permettant une gestion par axe. Cette organisation ne sera plus adaptée à la gestion qu'appelle la RN 35. Il est vrai que, entre Bar-le-Duc et Verdun, cette route est également dénommée « Voie Sacrée », avec toute la symbolique qu'une telle dénomination entraîne. C'est d'ailleurs le nom employé sur les cartes routières, le numéro de la route étant placé entre parenthèses. Ce transfert n'affecte en rien la capacité à perpétuer la mémoire et donc le rôle tout à fait éminent et stratégique qu'elle a eu lors de la Grande Guerre. Il convient donc de préserver, sur les cartes routières et la signalisation de direction, la terminologie d'usage « Voie Sacrée ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67774

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6245

**Réponse publiée le :** 27 septembre 2005, page 9073